

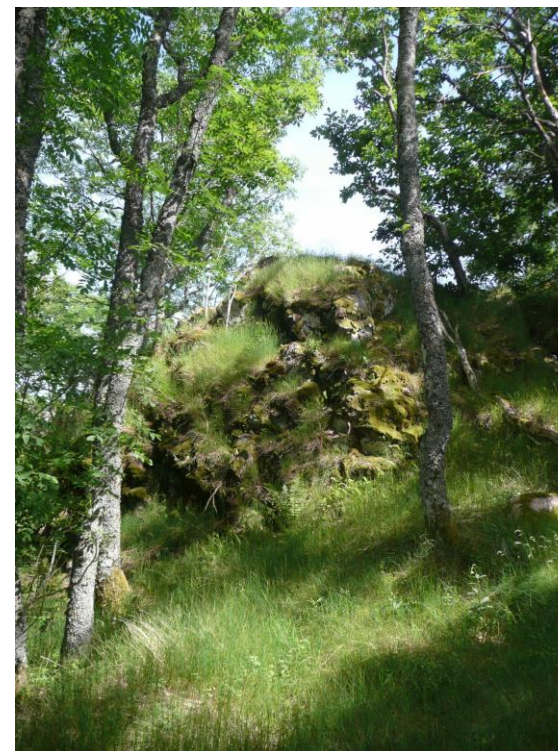


Zone Spéciale de Conservation
FR 4201805
« Promontoires siliceux »

Document d'objectifs
version validée le

maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des
Ballons des Vosges

Cahier 1 : Les diagnostics et les mesures de conservation



FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE
DEVELOPPEMENT RURAL :
L'Europe investit dans les zones rurales



CHAPITRE 1 : LE RAPPEL DU CONTEXTE NATURA 2000	3
B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?	5
D- Que sont les contrats natura 2000 ?.....	7
D.1 - Définition et contenu	7
D.2 - Les financements	7
D.3 - Les bénéficiaires	7
E- L'évaluation des incidences	8
CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE	10
A- Présentation, localisation du site et statut foncier	11
B- Les données écologiques et l'occupation des sols	13
C- Les données historiques et patrimoniales.....	14
E- L'intérêt écologique du secteur	15
CHAPITRE 3 : LES DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES	16
A- L'état des lieux des habitats naturels et leurs états de conservation.	17
A.1 Les habitats naturels présents	17
B. L'état des lieux des espèces présentes	24
C.1 L'exploitation sylvicole	26
C.2 La chasse	26
C.3 L'agriculture et la viticulture	26
C.4 Les activités de sports et de loisirs	26
C.5 L'activité minière	27
C.6 Les projets en cours	28
G- Le bilan des inventaires, mesures de protection et de gestion existantes	29
G-1 Les inventaires des milieux naturels remarquables	29
G-2 Mesures de protection relevant du code de l'environnement	29
G-3 Mesures de protection relevant des codes de l'urbanisme et du patrimoine	29
CHAPITRE 4 : LES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	30
A- Les problématiques et enjeux du site natura 2000.....	31
A-1 Les problématiques du site	31

Chapitre 1: le rappel du contexte natura 2000

Quelques définitions

Habitat naturel

Milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol...)

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat figurant à l'annexe 1 de la directive habitats ; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé. Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce animale ou végétale figurant à l'annexe 2 de la directive habitats ou dans l'annexe 1 de la directive oiseaux. Elle correspond à une espèce sensible, rare ou menacée. Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

Habitat d'espèce d'intérêt communautaire

Milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit....

A - Qu'est ce que natura 2000 ?

UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE EUROPÉEN

L'Union européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- la directive dite « oiseaux » de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages (abrogée et remplacée par celle de 2009) ;
- la directive dite « habitats » de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe 2, on trouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver : espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Chaque pays de l'Union européenne désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive habitats. L'ensemble des ZPS et des ZSC constitue le réseau natura 2000.

Plus d'informations

➡ ANNEXE 5, CAHIER 3 : GLOSSAIRE

UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Comité de pilotage «Promontoires siliceux »

8 juillet 2010 : élection du Président du comité de pilotage et du maître d'ouvrage, méthode de travail et contenu du document d'objectifs

20 Janvier 2012: Présentation du diagnostic écologique et socio-économique, des objectifs de gestion durable et pistes d'actions à mettre en œuvre

Avril 2012 : Présentation des objectifs et actions, outils de mise en œuvre

Juin 2012 : Validation du Document d'objectifs

B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?

UN DOCUMENT CONCERTÉ

Pour mettre en œuvre le réseau natura 2000, la France a choisi de présenter pour chaque site un document de gestion – appelé document d'objectifs – qui prévoit notamment des mesures de conservation appropriées. Il établit un état des lieux écologique et socio-économique du site. Après une analyse des données écologiques, économiques et sociales, il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'action et de planifier à long terme sa conservation.

Le rédacteur du document d'objectifs, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est le maître d'ouvrage du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux et l'Etat. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage présidé par Philippe GIRARDIN, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Ce groupe s'est réuni 4 fois selon le calendrier présenté ci-contre.

Plus d'informations

➔ ANNEXE 1, CAHIER 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE, LISTE DES RÉUNIONS DE CONCERTATION

➔ ANNEXE 2, CAHIER 3 : COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS

CE QUE CONTIENT LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DÉCRET N° 2008-457 DU 15 MAI 2008 – ART. 18)

- une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et les espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site,
- l'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs

- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et l'état de conservation des habitats et des espèces.

C- Qu'est ce que la charte natura 2000 ?

Les propriétaires de parcelles situées *dans* les sites natura 2000, de même que les « titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer une charte natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux).

LES ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

Cette charte correspond à une série de recommandations et d'engagements qui constituent des bonnes pratiques, c'est-à-dire des modes de gestion courants des milieux naturels présents, et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée car elle n'engendre pas de surcoût au gestionnaire. Ces pratiques courantes contribuent d'ores et déjà à la conservation des milieux naturels ou des espèces d'intérêt communautaire.

Leur définition repose sur une large concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

POURQUOI SIGNER UNE CHARTE NATURA 2000 ?

La signature d'une charte Natura 2000 marque tout d'abord l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des sites natura 2000.

Le respect des engagements permettra d'autre part au propriétaire de bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Enfin l'octroi de certaines aides publiques sera

également conditionné à la signature de cette charte.

Plus d'information

➤ ANNEXE 10, CAHIER 2 : LA CHARTE NATURA 2000 DES PROMONTOIRES SILICEUX

ET POUR LES MODES DE GESTION ALLANT « AU-DELÀ » DES BONNES PRATIQUES ?

Dans le cadre des documents d'objectifs, il pourra être proposé de mettre en œuvre des actions de gestion spécifiques allant au delà de ces pratiques dites de gestion courante.

Dans ce cas, les propriétaires et gestionnaires volontaires, dont des terrains sont situés dans le site natura 2000, auront la possibilité de bénéficier de contrats natura 2000, contrats rémunérés.

En cas d'action(s) non prévue(s) dans ces contrats, il s'agira pour l'animateur du site de rechercher d'autres sources de financements, comme cela est déjà conduit classiquement.

D- Que sont les contrats natura 2000 ?

D.1 - Définition et contenu

LE CONTRAT NATURA 2000

- il porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- il porte exclusivement sur des terrains situés dans le site natura 2000.
- il prend la forme de mesures agri-environnementales pour les exploitants agricoles. Les engagements figurant dans le contrat natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

LES CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000 QUI POURRAIENT ÊTRE PROPOSÉS S'APPUIERONT SUR LES ARRÊTÉS RÉGIONAUX OU NATIONAUX EN VIGUEUR (ARRÊTÉS RELATIFS AUX CONDITIONS DE FINANCEMENT DES MESURES DE GESTION.)

DURÉE

Les contrats sont signés pour cinq ans. La durée du contrat doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

CONTENU

- les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- les engagements non rémunérés indiqués dans le cahier des charges
- les engagements rémunérés donnant droit à contrepartie financière.
- le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- les indicateurs de contrôle et justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements

D.2 - Les financements

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières. Ces dernières proviennent :

- de cofinancements européens (FEADER)
- de l'État : ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), ministère de l'Agriculture (MAAPART).
- de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par l'A.S.P. (remplace le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles = CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'État. Le contrôle est également assuré par l'ASP.

D.3 - Les bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats natura 2000.

E- L'évaluation des incidences

UNE EVALUATION QUI S'INSCRIT LE PLUS SOUVENT DANS DES REGIMES D'AUTORISATION DEJA EXISTANTS

Le réseau natura 2000 a été créé avec l'objectif de maintenir ou de restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune ou de flore considérés comme présentant un intérêt particulier pour le patrimoine naturel européen, tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et des projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Il conviendra donc d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d' « évaluation des incidences » a été prévu par l'article 6, paragraphes 3 & 4, de la directive Habitats. Sa transposition en droit français s'appuie sur les articles L. 414-4. à L. 414-7 et les articles R. 414-19 et R. 414-29 du code de l'environnement. La circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 en précise les modalités d'application et le contenu ainsi que circulaire DEVN1010526C du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Ce régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existants : étude ou notice d'impact, documents

d'incidence au titre de la loi sur l'eau, ICPE soumis à autorisation, autorisations de défrichements, etc. Pour résoudre la difficulté d'appliquer l'évaluation des incidences au cas par cas, suivant la susceptibilité d'impact, telle que suggérée par la directive, la France a adopté le principe de listes positives : les projets qui y sont inscrits sont ceux qui sont concernés de manière systématique par l'obligation de réaliser une évaluation des incidences. On compte 3 listes positives qui visent des projets et activités pour lesquels une évaluation des incidences doit toujours précéder une autorisation.

La première liste a été créée par le décret 2010-365 modifié, elle a une portée nationale et vise 29 items dont 3 ne concernent pas l'Alsace. Les deux autres listes sont arrêtées dans chaque département par le préfet, elles ont une portée locale, pour répondre à des enjeux locaux :

La première liste locale vise des projets déjà encadrés administrativement, soumis à déclaration d'autorisation ou d'approbation administrative.

La seconde liste locale ne s'appuie sur aucune forme d'encadrement administratif ou réglementaire existant ; elle crée donc une nouvelle réglementation propre à natura 2000 que l'on appelle régime propre.

Pour plus d'informations, on trouvera en annexe 3, cahier 3, un schéma présentant le champ d'application prévu par la loi française.

LE CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES (R414-23 DU CE).

L'étude d'incidence se focalise sur les effets du projet par rapport aux objectifs de conservation du site natura 2000.

Dans un guide méthodologique (MEDD, nov. 2004), le Ministère de l'Ecologie précise le contenu de cette étude :

- présentation du (des) site (s) natura 2000 et du projet / programme concerné
- analyse de l'état de conservation du site
- analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes sur l'état de conservation
- mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables et estimation des dépenses correspondantes
- conclusion sur l'atteinte portée
- si le projet / programme porte atteinte à l'état de conservation du site : les raisons justifiant, le cas échéant, sa réalisation
- analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences

Pour la constituer, il faudra tenir compte du présent document d'objectifs qui énonce les objectifs de gestion durable du site.

QUELLE CONSEQUENCES POUR LE PROJET ?

Si l'évaluation des incidences conclut sur l'absence d'effet(s) significatif(s) sur l'état de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation du site au niveau européen, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée. Cependant, cela ne prévaut pas des éventuelles autres procédures nécessaires à

la réalisation dudit projet (autorisation au titre de l'urbanisme, de la loi sur l'eau, etc).

Dans la négative, des solutions alternatives ou compensatoires sont recherchées. Si toutefois de telles solutions ne peuvent être envisagées, et dans le cas où ce projet ou programme ne possède pas de raisons impératives d'intérêt public liées à la santé ou à la sécurité publique, l'autorisation ne peut être donnée qu'après avis de la commission européenne. Le schéma en annexe 3, cahier 3 présente plus en détail ce régime d'autorisation.

ANNEXE 3, CAHIER 3 : CHAMP D'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES – EXAMEN DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX, D'OUVRAGES ET D'AMENAGEMENTS DANS LES SITES NATURA 2000

Chapitre 2 : les principales caractéristiques du site

A- Présentation, localisation du site et statut foncier



Figure 1 : Promontoires sur Vieux-Thann, pnrbv 2011

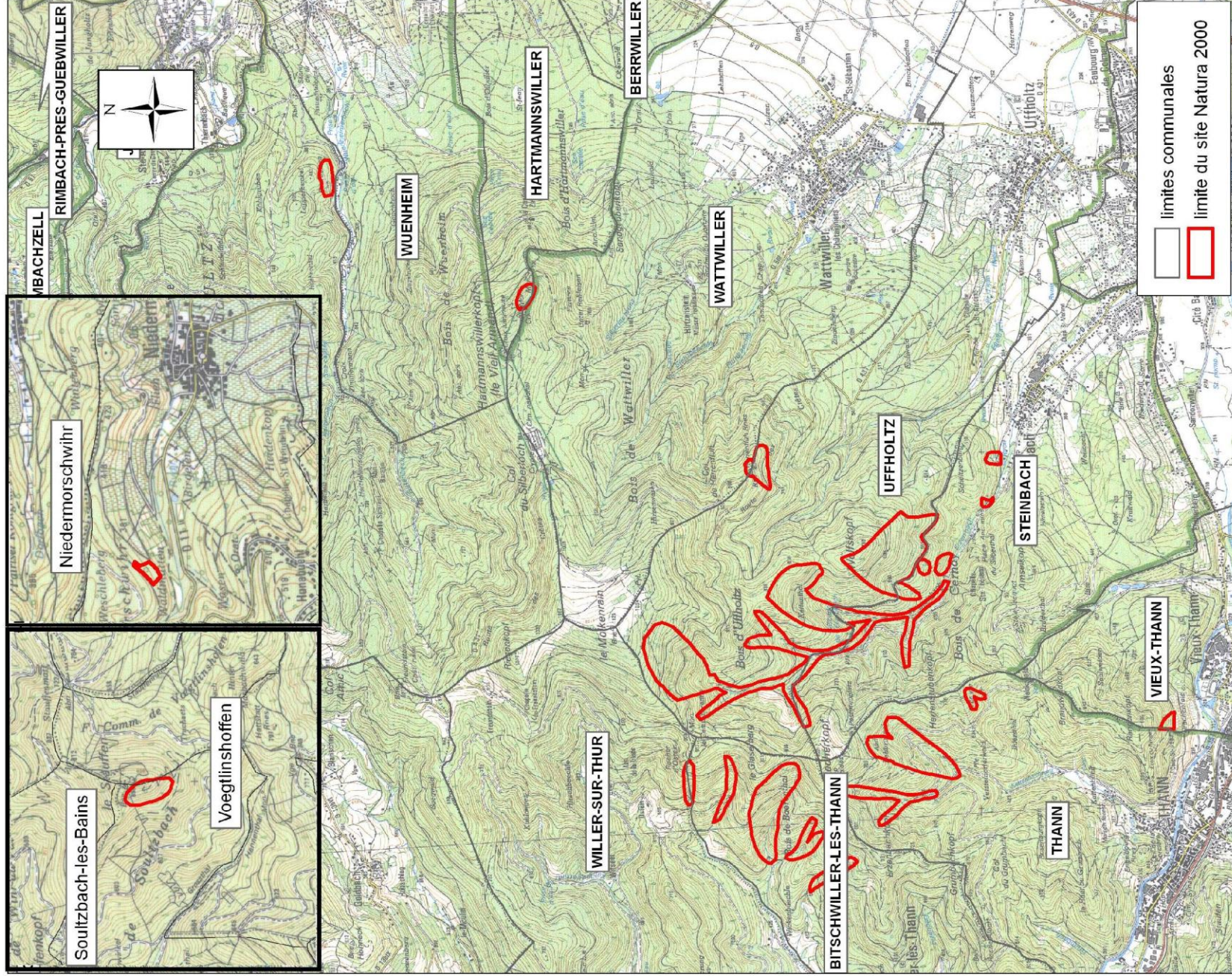
LE TERRITOIRE NATURA 2000 DE LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION "PROMONTOIRES SILICEUX" (ZSC N° FR4201805) EST COMPOSÉ D'UNE MOSAÏQUE D'HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DONT CERTAINS SONT PRIORITAIRES.

De Bourbach-le-Haut à Ribeauvillé, la bordure alsacienne des Vosges compte une vingtaine de promontoires de roche siliceuse orientés Est Sud-Est. Certains de ces promontoires rocheux font partie du site « promontoires siliceux » désigné par arrêté ministériel le **17 mars 2008 au titre de la Directive Habitats**. Il se situe en Alsace, dans le département du Haut-Rhin dans les Vosges méridionales, au sein de **l'aire biogéographique continentale**. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) est répartie sur 12 communes et compte 188 ha. Les communes concernées par le site natura 2000 sont :

- Bitschwiller-les-thann
- Hartmannswiller
- Niedermorschwihr
- Soultz (forêt reculée)
- Soultzbach-les-bains
- Steinbach
- Thann
- Uffholtz
- Vieux-Thann
- Voegtlinghoffen
- Wattwiller
- Willer-sur-Thur



Localisation des limites Natura 2000 : périmètre de référence



0 1 2 Kilomètres

Sources : PNRBV - FO - octobre 2011, Fonds de carte © IGN, DREAL Alsace

Le site couvre quatre communautés de communes : Pays de Thann, Cernay et environs, Région de Guebwiller et Vallée de Munster.

STATUT FONCIER

Commune	Superficie (ha)	communale en ha (%)	privée (%)	autres (%)
Bitschwiller-lès-Thann	30,91	30,91 (100%)	0	0
Hartmannswiller	2,18	2,10 (96,63)	0	Forêt domaniale 0,07 (3,37)
Niedermorschwihr	0,56	0,15 (28,52)	0,41 (71,48)	0
Soultz-Haut-Rhin	2,86	2,86 (100)	0	0
Soultzbach-les-Bains	3,79	3,79 (100)	0	0
Steinbach	20,99	19,21 (91,53)	0,02 (0,14)	Commune de Cernay 1,74 (8,33)
Thann	29,03	29,02 (99,97)	0,03	0
Uffholtz	93,48	93,48 (100)	0	0
Vieux-Thann	1,01	0,57 (56,41)	0,44 (43,59)	0
Vœgtlinshoffen	0,17	0,17 (100)	0	0
Wattwiller	0,50	0,5 (100)	0	0
Willer-sur-Thur	1,62	1,62 (100)	0	0
Total	187,08	96	3,03	0,97

Le site est constitué principalement de parcelles communales (96% du site), quelques parcelles privées et une domaniale.

ANNEXE 1, CAHIER 2: CARTE DU STATUT FONCIER, TABLEAU DES RELEVÉS CADASTRAUX

B- Les données écologiques et l'occupation des sols

Topographie : Le site des « Promontoires siliceux » occupe les pentes des Vosges méridionales. La majeure partie est située sur les versants en rive droite de la vallée de la Thur. Le site concerne plus précisément le versant sud du massif du Molkenrain. Le périmètre compte également quatre autres secteurs dispersés :

- le versant Sud ouest du Stauffen à Soultzbach-les-bains,
- le Rauhfelsen à Soultz Haut-Rhin,
- une petite partie du Waldmatten situé à côté du vignoble de Niedermorschwihr
- une partie de la forêt domaniale du Vieil Armand sur la commune de Hartmannswiller.

Le site natura 2000 se trouve à des altitudes comprises entre 370 et 1080m.

Géologie : Cette partie des Vosges se caractérise par la présence d'épais dépôts de matériels hercyniens qui constituent la série du strato-volcan du Molkenrain formées pendant l'ère primaire au Viséen, il y a environ 350 Millions d'années. Cette entité géologique, traduisant un volcanisme acide, est formée par des laves visqueuses et acides (rhyolites, latites quartzifères) accompagnées de pluies de cendres (ignimbrites) qui se sont sédimentées en strates. Sur une épaisseur d'environ 800m alternent laves et blocs entrecoupés de couches sédimentaires détritiques provenant de l'érosion des massifs vosgiens (grauwackes). Certaines laves acides se sont rapidement cristallisées et forment des promontoires rocheux

appelés « promontoires siliceux ». Une deuxième phase tectonique succède à cet important épisode volcano-sédimentaire, qui affectera l'ensemble des dépôts viséens de plis, de chevauchements et de failles NE-SW et N-S. (cf. carte géologique au 1/50 000ème- Feuille de Thann 3620, BRGM, 1986). Les secteurs isolés du massif du Molkenrain présentent des différences au niveau du substrat géologique. Le Stauffen à Soultzbach-les-Bains repose sur l'arkose, une roche gréseuse sédimentaire détritique.

Géomorphologie : Même si plus aucun glacier n'y est présent, les Vosges ont connu un important passé glaciaire. La vallée de la Thur est d'ailleurs la plus marquée des vallées glaciaires par sa forme en auge et la présence de nombreuses traces. Même si les limites des différentes extensions glaciaires restent incertaines, l'extension du glacier de la Thur s'étendait jusqu'à 840m d'altitude et faisait 15 km de long, il n'a probablement pas dépassé Bitschwiller-lès-Thann, sans atteindre Thann (J-C Flageollet, 2002). Le site des promontoires siliceux n'a donc pas ou peu été concerné directement par les glaces.

Climat : Le secteur est concerné par un climat tempéré semi-continental avec influence montagnarde qui se traduit par des hivers froids souvent enneigés et des étés chauds et secs. L'une des spécificités de ce climat est un phénomène d'inversion des températures en hiver et à la fin de l'automne par rapport à la plaine. En effet, à ces périodes, les sommets bénéficient d'un ciel bleu contrairement à la plaine sous le brouillard. Les températures moyennes annuelles oscillent entre 7 et 10°C et les précipitations sont de l'ordre de 1000

à 1300mm en moyenne par an avec un maximum pluviométrique en hiver.

Hydrologie : Le site natura 2000 se trouve dans le bassin versant de la Thur, affluent de l'III. La rivière collecte les eaux de nombreux ruisseaux intermittents, situés au sein du périmètre natura 2000, tels que l'Erzenbach sur la commune de Steinbach et de Bitschwiller-les-Thann ou le Kattenbach sur Thann. Les formations du strato-volcan du Molkenrain donnent naissance sur le flanc ouest des reliefs à de nombreuses sources aux débits modérés entre 0,1 et 0,4 l/s.

Occupation du sol :

Le site natura 2000 est constitué d'une diversité de milieux naturels. En effet, la grande variabilité topographique (relief, altitude) et climatique en particulier l'exposition offre une importante diversité de types de végétation. Le site est recouvert principalement par de la forêt, la hêtraie sapinière domine en altitude et les chênaies en bas de versants. On observe également des forêts humides en fond de vallons et des forêts de pente sur éboulis. Ces diverses formations forestières entourent des éperons de roche siliceuse appelés « promontoires siliceux ». Mise à part la forêt et les milieux rocheux, on retrouve des pelouses sèches notamment sur le Stauffen à Soultzbach-les-Bains et quelques parcelles de vignes sur la commune de Vieux-Thann dans le vignoble du Rangen et de Niedermorschwihr.

Les sols au sein du périmètre natura 2000 sont à dominante acide. Sur les promontoires rocheux, ils sont de type bruns acides issus de l'altération des

formations volcano-sédimentaires. Ce sont des sols sableux très superficiels.

C- Les données historiques et patrimoniales

Le patrimoine historique et culturel du site des promontoires siliceux est riche et diversifié. On retrouve : le petit patrimoine rural, les vestiges miniers et également les traces des grandes guerres.

Le petit patrimoine rural

À la limite communale entre Wattwiller et Uffholtz, le long de la route des crêtes, on peut observer les ruines du château du Herrenfluh. En 1312, le rocher du Herrenfluh est donné en fief par le comte de Ferrette à J. Nortwind de Saint-Amarin pour y construire un château. Celui-ci devient ensuite fief de l'abbaye de Murbach. Abandonné ou détruit à une date inconnue, il est cité comme ruine en 1550. Les ruines ont servi de poste d'observation pendant la première guerre mondiale. Actuellement, il



subsiste du château, placé sur un site remarquable, un fossé profond qui entaille le rocher, et la base en moellons d'une tour d'habitation.

Les traces des combats de la grande guerre

Les guerres ont fortement marqué le massif vosgien et ont laissé des traces toujours présentes. Dans le secteur des promontoires siliceux, la ligne de front suivait la côte 425 sur Cernay et Uffholtz jusqu'à la crête du Vieil Armand. Le Hartmannswillerkopf a été l'un des principaux lieux de combats sur le front des Vosges de 1914 à 1918. Les ouvrages et tranchées de cette époque sont encore nombreux et impressionnants. Un nombre important d'anciens sites de combats du fait des infrastructures mises en place, telles que les galeries, ont été réinvestis par la flore et la faune, et notamment par les chauves-souris ; ils constituent souvent des lieux d'hibernation.

Les vestiges miniers

Le secteur des promontoires est également concerné par un passé minier important. En effet, deux types de filons ont été exploités : le plomb argentifères et le fer. Sur la commune de Steinbach, les premières traces de l'activité minière date de 1477. L'activité minière fut totalement abandonnée en 1905. Au sein du site natura 2000, on retrouve le sentier des mines dans le vallon de Steinbach.



Figure 2 : la vue du Herrenfluh, PNRBV 2011

ANNEXE 3, CAHIER 2 : LES PROMONTOIRES SILICEUX DANS LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET LES MESURES CONTRACTUELLES

E- L'intérêt écologique du secteur

Le site natura 2000 « promontoires siliceux » présente plusieurs intérêts :

- Il est composé d'une mosaïque de milieux naturels, on peut supposer que le site accueille des écosystèmes complexes composés de plusieurs écotones et donc une biodiversité élevée,
- 9 des habitats recensés font partie de l'annexe II de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » et sont donc d'intérêt communautaire, dont 2 d'entre eux sont considérés comme prioritaires. Ces habitats ont justifié la désignation du site au sein du réseau natura 2000 du fait de leur rareté en Alsace,
- De plus, certains de ces habitats sont souvent enclavés et de faible superficie, il est donc primordial de conserver ces milieux relictuels,
- Les promontoires rocheux et les pelouses thermophiles constituent des stations isolées aux conditions particulières et donc des ultimes refuges pour des cortèges faunistiques et floristiques spécifiques. Ces espèces sont les dernières reliques d'anciennes couvertures végétales postglaciaires voire glaciaires, de type steppique, aujourd'hui disparues de la région. Plusieurs de ces espèces se situent en limite occidentale de leur aire de répartition géographique et sont donc extrêmement rares. Lors de la désignation du site, 12 plantes et 4 espèces animales protégées au niveau national ou régional ont été inventoriées. Parmi ces dernières, une espèce, faisant partie de l'annexe II de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore », est recensée, il s'agit de l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata*).
- Les promontoires et pelouses, constituant des clairières naturelles au sein du couvert forestier, présentent également un grand intérêt paysager puisqu'ils offrent, en plus d'une diversité paysagère, un panorama sur la plaine,
- Ces milieux présentent une forte naturalité du fait de leurs caractéristiques particulières qui leur confèrent une topographie accidentée mais également des sols filtrants peu fertiles et même superficiels. En effet, les habitats rocheux ou les forêts de pente sont relativement à l'abri des pressions anthropiques telles que foncières ou agricoles et même de l'exploitation forestière pour certaines forêts acidiphiles dans certains secteurs. Ils sont donc pour la plupart en bon état de conservation.

Ces intérêts ont justifié l'inscription du site dans le cadre de nombreux inventaires nationaux et internationaux de sites naturels remarquables, dont on trouvera une synthèse en annexe 3, cahier 2.

Chapitre 3 : les diagnostics écologiques et socio-économiques

A- L'état des lieux des habitats naturels et leurs états de conservation.

A.1 Les habitats naturels présents

Le site des Promontoires siliceux est composé d'un patchwork d'écosystèmes de nature différente. On retrouve des forêts variées, des milieux rocheux mais également ouverts. Plus de 78% (149,25ha) du site est recouvert par des habitats d'intérêt communautaire parmi eux presque 60% (88,72ha) sont prioritaires, du moins en mosaïque.

➤ Les milieux forestiers

Les milieux forestiers occupent la majeure partie du site natura 2000 des promontoires siliceux. On retrouve de nombreux types de forêts du fait de conditions stationnelles variées. On peut remarquer, à l'étage montagnard (500 à 1100m), l'occupation par la Hêtraie-sapinière et les Forêts de pente alors que la Chênaie domine l'étage collinéen (inférieur à 600m).

- L'étage forestier inférieur

C'est le chêne qui domine l'étage forestier inférieur. Un habitat d'intérêt communautaire de chênaie est observé sur le site, il s'agit de la **Chênaie-Charmaie du Carpinion betuli 9160** présente au pied du Wolskopf sur la commune de Uffholtz. Cet habitat apprécie les sols hydromorphes des fonds de vallon. La strate arborée est constituée de chêne pédonculé et de charme. La strate herbacée est

composée d'espèces neutrophiles comme par exemple l'aspérule odorante (*Galium odoratum*), la violette de Reichenbach (*Viola reichenbachiana*) ou la mélisse uniflore (*Melica uniflora*). L'habitat possède une importante valeur patrimoniale par la diversité floristique qu'il accueille.

Un autre type de chênaie, hors directive habitats faune flore, est présente sur le site natura 2000 des Promontoires siliceux. Il s'agit de chênaie sessiliflore thermophile recensées sur les versants Sud du Wolskopf ou au-dessus du vignoble du Rangen à Thann et Vieux Thann. La strate herbacée est constituée par le pâturin des bois (*Poa nemoralis*), la germandrée scorodaine (*Teucrium scorodoni*). Cet habitat accueille des espèces originales de grand intérêt que l'on ne trouve pas sous les hêtraies-sapinières. De plus, cette chênaie-charmaie constitue une mosaïque avec des habitats rupicoles.

- L'étage montagnard

L'étage montagnard des Vosges alsaciennes est le royaume du Sapin. Les Hêtraies-Sapinières forment une ceinture presque ininterrompue qui débute vers 500 m sur les versants ouest et nord, vers 700 m sur les versants sud et est, et qui monte parfois, en fonction de l'exposition, jusqu'à une altitude de 1100 m. Le Sapin, associé au Hêtre, domine de multiples groupements végétaux d'une manière variable en fonction de l'exposition et du substrat. Ainsi sur les versants frais, les sols, bien drainés profonds et caillouteux, issus d'altérites de roches éruptives et vulcano-sédimentaires acides, du site des promontoires siliceux, on retrouve les trois sous-

types de **Hêtraies-sapinière de l'Asperulofagetum (9130)** suivants :



Figure 3 : Hêtraie-sapinière à Bitschwiller les Thann, PNRBV 2011

- **9130-10 : Sapinières-hêtraies à Fétuque des bois**

La Hêtraie-sapinière à Fétuque des bois, assez riche, occupe plutôt les hauts de versants du site. Mis à part le hêtre et le sapin, on peut retrouver en futaie mélangée de l'érable et du bouleau. La strate herbacée dense est composée de fétuque des bois (*Festuca altissimae*), d'aspérule odorante (*Galium odoratum*) ou de mélisse uniflore (*Melica uniflora*). Les fougères mâles et femelles (*Athyrium filix femina*) ainsi que le géranium herbe à Robert

(*Geranium robertianum*) sont également abondants. Cet habitat d'intérêt communautaire est assez fréquent et étendu sur le massif vosgien. Il présente tout de même un fort intérêt écologique avec une aire générale limitée et participe à une mosaïque d'habitat offrant une grande diversité biologique.

- **9130-11 : Sapinières-hêtraies neutrophiles à Mercuriale pérenne**
- **9130-12 : Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée.**

Ces deux sous-types d'habitats d'intérêt communautaire se retrouvent dans les bas de versants du site, sur des sols colluviaux et dans les fonds de vallons au sud du massif du Glaserberg par exemple ou dans les vallons affluents en rive droite du Erzenbach sur la commune de Steinbach. Associé au sapin et au hêtre, on retrouve l'érable et le frêne. La strate herbacée est très abondante avec la Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*), la dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*), l'impatience (*Impatiens noli-tangere*) ou le lamier jaune (*Lamium galeobdolon*). Ces formations s'installent sur des sols plus neutres que la précédente.

Sur les versants très pentus à éboulis grossiers, on retrouve l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire **Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-acerion (9180*)**. On fonction de l'exposition des versants, on observe deux types distincts sur le site :

- **9180*- 4 : Erablaies à Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers**

Comme son nom l'indique, ce sous-type d'habitat est présent sur les versants froids ou dans les vallons confinés. On le retrouve sur les versants nord et les ravins du Glaserberg à Bitschwiller-les-Thann ainsi que dans le secteur d'Ostein sur la commune de Willer-sur-Thur. On peut observer l'Erable sycomore, le Frêne et l'Orme des montagne. La strate herbacée est principalement constituée par la Lunaire vivace (*Lunaria redivivae*).

- **9180*-15 : Erablaies-Tillaies acidiphiles du Nord-Est de la France**

Ces tillaies à chêne sessile occupent les coulées pierreuses sur les versants chauds. On retrouve également l'érable sycomore et l'alisier blanc. La strate herbacée, ayant du mal à se développer sur ces sols superficiels à litière quasi-absente, laisse la place à des mousses.

Ces forêts de pente et de ravins concernent des surfaces faibles. Leur aire de répartition générale est limitée. Ce sont des milieux fragiles à restauration lente qui constituent des mosaïques d'habitats avec des éboulis et des complexes rupicoles. Cet habitat prioritaire possède donc un intérêt patrimonial fort.

Dans les fonds de vallons, au bord des cours d'eau, se développent les forêts alluviales qu'on appelle également ripisylve :

- **91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus Excelsior***

Cet habitat prioritaire de la directive Habitat Faune Flore a été recensé sur le site des Promontoires siliceux le long du vallon de Steinbach ainsi que dans un fond de vallon au sein d'éboulis sur la commune de Uffholtz. Il s'agit de l'habitat élémentaire **91E0*- 6 Aulnaies-Frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceux**. On y retrouve bien sûr l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive comprend du noisetier. La strate herbacée est riche et composée notamment de Stellaire des bois (*Stellaria nemorum*), d'impatience (*impatiens noli-tangere*) et de Geranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*) et en général de beaucoup d'espèces de mégaphorbiaie.

Ces forêts alluviales sont de faible étendue. Les déforestations ayant souvent conduit à sa disparition, elles ne subsistent que dans les vallées boisées. Elles accueillent une diversité floristique élevée et font partie d'un complexe d'habitats associés. De plus, elles ont une fonction de stabilisation des berges. Cet habitat prioritaire au sens de la Directive possède une forte valeur patrimoniale.

➤ Les milieux rocheux

On distingue deux types de milieux rocheux sur le site natura 2000 des promontoires siliceux : les éboulis siliceux (8110) et les milieux rupicoles qui forment une mosaïque de deux habitats d'intérêt communautaire étroitement imbriqués ; pentes rocheuses siliceuses avec végétation

chasmophytique (8220) et roches siliceuses avec végétation du *Sedo albi-Veronicion dillenii* (8230).

- **8110-5 Eboulis siliceux montagnards des Vosges**



Figure 4 : Erablaies-Tillaies des versants chauds à Bitschwiller-les-Thann, PNRBV 2011

Les éboulis constituent de véritables champs de blocs à ciel ouvert. Cet habitat est colonisé par les mousses qui indiquent l'acidité du milieu. Les éboulis sont fréquemment rencontrés à des altitudes élevées en mosaïque avec les habitats forestiers tels que les hêtraies-sapinières et les érablaies. On les retrouve dans le bois d'Uffholtz ou dans la forêt

de Thann. Les conditions écologiques sévères (pente très forte, absence de sol) limite la colonisation ligneuse. Les rares plantes présentes sont la grande ortie (*Urtica dioica*), le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*) et la digitale pourpre (*Digitalis purpurea*).

Ces sont les milieux rupicoles qui ont inspirés le nom du site « Promontoires siliceux ». Comme leur nom l'indique, ils colonisent les rochers. Ils constituent des éperons de roches acides installés sur forte pente de l'étage collinéen à montagnard. On distingue 2 types d'habitats, cependant ces derniers sont étroitement imbriqués et difficile à différencier :

- **8220-12 Falaises siliceuses collinéennes à montagnardes des Vosges.**

Cette formation se différencie de l'habitat 8230 par l'occupation de la végétation. En effet, cet habitat s'installe dans les fissures des rochers. On retrouve notamment la saxifrage paniculée (*Saxifraga paniculata*), l'Asplénuim septentrionale (*Asplenium septentrionale*). Cet habitat présente une certaine stabilité

- **8230-1 Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Vosges.**

Ces habitats se développent sur les sols squelettiques des promontoires rocheux. Les dalles rocheuses constituent comme les éboulis des ouvertures au sein du couvert forestier. Ces systèmes pionniers sont pauvres en espèces avec

une végétation très disséminée. On retrouve un cortège d'espèces du groupement *Sedo albi-Veronicion dillenii* (*Sedum blanc Sedum album*, *Sedum des Montagnes Sedum montanum*, etc.), *Scleranthus pérenne (Scleranthus perennis)*, la jourbarde des montagnes (*Sempervivum montanum*).

Ces deux types d'habitats possèdent une aire de répartition très restreinte, ce sont des habitats dits relictuels. Ils constituent un refuge pour des espèces rares. On les retrouve sur les ruines du château du Herrenfluh, dans le bois du Kettenthal sur le Rauhelsen à Soultz. On les observe sur le Wolfskopf. Ils sont dispersés sur les nombreux promontoires rocheux, mais également en mosaïque sur les éboulis.

➤ Les milieux ouverts

Deux types de milieux ouverts ont été recensés sur le site natura 2000 des promontoires siliceux : **4030 les landes sèches européennes et 6210 : pelouses sèches semi-naturelles.**

- **4030 : Les landes sèches européennes**

Cet habitat est présent uniquement au nord de Steinbach sur un gisement métallifère. Ce groupement est dominé par la callune (*Calluna vulgaris*), le rumex petite oseille (*Rumex acetosella*) et le genêt pileux (*Genista pilosa*). Il s'agit d'une lande acidiphile. Cette lande est assez pauvre en espèces.

- **6210 : pelouses sèches semi-naturelles**

L'habitat présent sur le site natura 2000 fait plus précisément partie de l'alliance phyto-sociologique du *Koelerio macranthae-Phleion phloeidis* Korneck 74 et du *Viscario-Festucetum heteropachyos* plus communément appelée pelouse steppique. Cette formation est de très grand intérêt patrimonial avec plusieurs espèces protégées telles que la Mélisse de Transylvanie (*Melica transsilvanica*) et la Véronique de Dillen (*Veronica dillenii*). Elle est originale et très localisée dans quelques trouées rocheuses de chênaie. On la retrouve bien développée sur le Wolfskopf et sur le Stauffen à Soultzbach-les-Bains.



Figure 5 : Les pelouses sur le Stauffen à Soultzbach-les-Bains, PNRBV 2011

Types d'habitats	Habitats présents	code corine	code natura 2000	en mosaïque avec	surface (ha)	%	types d'habitats
forestiers	Chênaie sessiliflore thermophile	41.57	x	x	33,18	17,49	autres habitats
				8110	14,22	7,50	mosaïque habitats d'intérêt communautaire et autre
				6210-8220-8230	10,66	5,62	
	Chênaie-charmaie du Carpinion betuli	41.24	9160	x	0,88	0,46	habitat d'intérêt communautaire
	Hêtraie-sapinière de l'Asperulo-fagetum	41.13	9130	x	26	13,71	habitat d'intérêt communautaire
				8110	17,84	9,41	mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire
	Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-acerion	41.4	9180*	x	8,8	4,64	habitat d'intérêt communautaire prioritaire
				8110	6,07	3,20	mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire
				8110-8220-8230	37,3	19,66	
	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus Excelsior	44.3	91E0*	x	14,63	7,71	habitat d'intérêt communautaire prioritaire
rocheux	Jeunes hêtraies-sapinières	43	x	x	4,23	2,23	autres habitats
				8110	7,55	3,98	mosaïque habitats d'intérêt communautaire et autre
	Eboulis siliceux de l'étage montagnard	61.1	8110	8220-8230	2,5	1,32	habitat d'intérêt communautaire
	Falaises siliceuses collinéennes à montagnardes des	62.2	8220	8230	2,58	1,36	mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire

Types d'habitats	Habitats présents	code corine	code natura 2000	en mosaïque avec	surface (ha)	%	types d'habitats
	Vosges.						
	Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses du Sedo albi Veronicion dillenii	62.42	8230	8220			
ouverts	Landes sèches européennes	31.2	4030		0,27	0,14	habitat d'intérêt communautaire
	Pelouses sèches semi-naturelles	34.34	6210	chênaie sessiliflore	x	x	mosaïque habitats d'intérêt communautaire et autre
anthropisés	plantations de résineux	83.3121	x		1,97	1,04	autres habitats
	vignes	83.21			0,4	0,21	
	Robiniers faux acacias	83.324			0,92	0,49	
	routes, parkings	86			0,08	0,04	
Total					189,68	100	

A.2 L'état de conservation des habitats naturels

L'état de conservation mesure l'écart entre l'habitat tel qu'il est observé aujourd'hui et un habitat « idéal » ou « optimal » au sens écologique. Ainsi, on pressent qu'il existe une différence entre une jeune plantation d'épicéas et une vieille forêt de hêtres et de sapins... C'est cet écart qu'il s'agit de mesurer.

Pour les habitats forestiers, l'état de conservation a été évalué à l'échelle de l'unité de gestion forestière en croisant :

- un indicateur appelé Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), proposé par l'INRA qui permet d'estimer la capacité d'accueil en espèces et en communautés d'un peuplement forestier. (Essences forestières autochtones, bois morts, très gros bois, structure verticale, etc.)
- Les atteintes susceptibles d'affecter les habitats basés sur la méthode Carnino, validée par le MNHN. (Fréquentation, pression du gibier, gestion forestière et hydrologie).

Un questionnaire a été rempli par les agents forestiers concernés par les différents secteurs. Il s'agit d'une évaluation à dire d'expert, sans visite de terrain spécifique, basée sur les connaissances précises ou parcellaires des agents de terrain.

Les résultats illustrent donc des ordres de grandeur et ne sont en aucun cas des valeurs reflétant la stricte réalité du terrain. Certains critères relèvent de

la subjectivité et peut donc varier en fonction des agents forestiers.

Dans le cas des habitats rocheux et ouverts, il s'agit d'une évaluation à dire d'expert.

LES RÉSULTATS

L'état de conservation des milieux forestiers

État de conservation	surface (ha)	%
absence de données	0,95	0,57
mauvais	25,16	15,11
altéré	128,76	77,34
bon	11,61	6,97
optimal	0	0

D'après la méthodologie expliquée ci-contre, 77,34% des forêts soumises au régime forestier sont considérées comme étant altérées.

La principale atteinte identifiée par les différents agents forestiers est la pression des ongulés. En effet, 102,65 ha sont soumis à une pression forte. De plus, l'indice de potentialité d'accueil de la biodiversité prenant en compte les peuplements forestiers (structure, composition, etc.) est assez faible sur 62,49 ha et faible sur 68,60 ha. Cette partie de l'IBP reflète un déficit en très gros bois, en bois mort au sol et sur pied de grosse circonférence.

Cependant, cet état de conservation est à nuancer. D'une part, le site est localisé sur des stations peu fertiles. En effet, les fortes pentes et les sols superficiels des éboulis et des promontoires ne sont

pas propices au développement d'arbres de gros diamètre.

D'autre part, l'indice de potentialité d'accueil de la biodiversité (IBP) en fonction du contexte (diversité des milieux), est fort sur 77,64 ha et moyen sur 84,18 ha.

L'état de conservation des milieux rocheux et ouverts

Les milieux rocheux et ouverts sont considérés comme étant en bon état de conservation par l'expert du secteur. En effet, ces milieux possèdent une forte naturalité et sont stables. Il n'y a pas d'atteintes lourdes, remettant en cause l'équilibre de l'habitat, identifiées. Cependant, pour éviter la dégradation de ces milieux, il faut tout de même rester vigilant sur les problématiques identifiées telles que le développement du Douglas et du Robinier faux-acacias, la présence du sanglier et du chamois qui semblent poser des problèmes d'érosion ainsi que la fréquentation à maîtriser dans certains secteurs.

B. L'état des lieux des espèces présentes

La mosaïque de milieux qui constituent le site natura 2000 des Promontoires siliceux offre de nombreux habitats à diverses espèces.

22 ESPÈCES DE PLANTES PROTÉGÉES 2 AU NIVEAU NATIONAL ET 20 AU NIVEAU RÉGIONAL

Principalement situées sur les pelouses du Wolskopf, au-dessus des vignes du Rangen ou sur les ruines du Herrenfluh, sont recensées 2 espèces protégées au niveau national ; *Gagea villosa* (M. Bieb.) Sweet et *Dianthus superbus* L., 20 espèces de plantes protégées au niveau régional. Parmi ces dernières, nous pouvons citer *Arabis pauciflora* Garcke, *Melica transsilvanica* Schur, *Peucedanum officinale* L. ou *Veronica dillenii* Crantz. On peut également noter la présence de plusieurs plantes d'intérêt régional ou local non protégées telles que *Achillea nobilis* L. ou *Saxifraga aizoon* L.



Les insectes

Une espèce d'intérêt communautaire figurant dans l'annexe II de la directive Habitat est présente sur l'ensemble des Promontoires rocheux, il s'agit de l'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*). On retrouve beaucoup d'autres insectes affectionnant les milieux rocheux thermophiles tel que le criquet à ailes rouges (*Oedipoda germanica*) ou l'éphippigère des vignes (*Ephippiger ephippiger*).



Figure 7 : *Callimorpha quadripunctata* : écaille chinée

Les amphibiens

On peut retrouver à proximité ou au sein du site natura 2000, la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), notamment dans les mines de Steinbach, le crapaud commun (*Bufo bufo*) ou la grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Les reptiles

Le site offre de nombreux habitats favorables aux reptiles tels que les côteaux viticoles du Rangen sur lequel on retrouve le lézard vert (*Lacerta viridis*) cependant très localisé. On retrouve également le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) l'Orvet (*Anguis fragilis*) et la couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Les oiseaux

Bien que n'étant pas désigné au titre de la directive oiseau, le site abrite d'autres espèces d'intérêt communautaire observées sur le site : le Pic Noir (*Drvcopus martius*), la chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum*) et la Gélinothe des bois (*Bonasa bonasia*). Le site des Promontoires siliceux offre également de nombreux sites de nidification potentiels pour le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ainsi que le Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*).

Les mammifères

Plusieurs espèces de chauves-souris hibernent dans les galeries minières de Steinbach et notamment une colonie de *Myotis myotis*. De plus, la ZSC « Sites à chauves-souris du Haut Rhin » couvre une partie de la ZSC Promontoires siliceux à Hartmannswiller avec une trentaine de cavités qui accueillent également du *Myotis myotis*. La présence de Lynx, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive HFF, est probable dans le secteur du massif du Molkenrain. En effet, il apprécie les massifs peu pénétrés et les milieux constitués de

rochers et d'éboulis pour se reproduire. Il a été observé au sein du massif par le passé.

On peut également noter la présence importante du gibier au sein de tout le massif du Molkenrain. Le sanglier (*Sus scrofa*) y est très présent. Des dégâts causés par l'animal ont même été observés dans des stations végétales rares. Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*) sont également présents sur le massif. Du fait de leur abondance, ils peuvent causer quelques soucis de régénération naturelle dans certains peuplements forestiers. Le chamois (*Rupicara rupicara*) est présent notamment dans le bois du Kettenthal où il provoque une forte érosion sur les promontoires rocheux.

Par ailleurs, est présent tout un cortège de mammifères appréciant les milieux forestiers tels que le Renard, le Loir, etc.

C. L'état des lieux des activités socio-économiques

C.1 L'exploitation sylvicole

Le site des Promontoires siliceux est constitué majoritairement de forêts communales gérées par l'ONF. Parmi ces habitats forestiers, certains sont difficilement exploitables. En effet, les fortes pentes, la faible productivité due à un sol superficiel, l'abondance de blocs de roches, etc., qui caractérisent les érablaies ou les éboulis par exemple, sont autant de facteurs limitant l'exploitation forestière. C'est pourquoi, 80ha des forêts du site soit 43% ne subissent aucun traitement sylvicole. Ces forêts non exploitées sont concernées par trois types de classements ; hors sylviculture (0,07ha, une parcelle est concernée), évolution naturelle (18,77ha) et site d'intérêt écologique (61,55ha). Concernant les forêts exploitées, trois catégories de traitements sont utilisées. 75ha soit 40% des forêts sont exploitées en traitement régulier. Les deux autres formes d'exploitation sont irrégulières soit par bouquets (8,2ha) ou par pieds d'arbres (22,3ha).

Commune	Traitement	Surface (ha)
Bitschwiller-les-Thann	aucun	15,92
Bitschwiller-les-Thann	régulier	14,97
Cernay	aucun	2,86
Cernay	régulier	16,26
Hartmannswiller	hors sylviculture	2,11
Niedermorschwihr	amélioration	0,04
Soultz Haut Rhin	aucun	2,38
Soultzbach-les-Bains	aucun	3,83
Steinbach	aucun	1,64
Thann	irrégulier par bouquet	8,19
Thann	irrégulier par pied d'arbres	20,7
Uffholtz	aucun	53,35
Uffholtz	régulier	40,72
Vieux-Thann	régulier	0,57
Voegtlinshoffen	irrégulier par bouquet	0,03
Wattwiller	aucun	0,34
Wattwiller	régulier	0,16
Willer/Thur	irrégulier par pied d'arbres	1,62
Willer/Thur	régulier	0,01
Viel armand	aucun	0,07
		185,77

C.2 La chasse

Le site est concerné par des lots de chasse montagne sur chacune des communes incluses dans le périmètre natura 2000. En général, les plans de chasse prévoient principalement le tir de quelques cerfs (en moyenne sur un lot de chasse complet supérieur au site natura 2000 entre 1 et 9 individus.), des chevreuils (15-20), des chamois (2-3), des sangliers, etc.

Tableau 1 : Revenus liés à l'exploitation forestière et à la chasse, source ONF 2011

Revenus (euros)	Bois (2008-2010)	Chasse (2010)	Total/ha	Net	Net/ha
Le + élevé	322638	49035	342	83268	181
Le - élevé	1903	2655	57	-11795	-16
moyenne	70065	16922	166	22829	44

C.3 L'agriculture et la viticulture

Les milieux prairiaux sont très peu représentés sur le site natura 2000 et aucun d'entre eux ne fait l'objet d'activités agricoles.

Les vignes occupent une petite superficie au sein du site des Promontoires siliceux (0,4 ha). Le seul coteau viticole concerné par le périmètre natura 2000 est situé entre Thann et Vieux Thann, il s'agit du Grand Cru du Rangen classé en AOC. Le périmètre AOC concerne uniquement les vignes et ne déborde pas sur les forêts présentes aux alentours. Un autre coteau se situe à proximité du site sur la commune de Niedermorschwihr.

C.4 Les activités de sports et de loisirs

Les activités de sports et loisirs sont assez diversifiées à l'intérieur du périmètre du site natura

2000. Cependant, globalement, la fréquentation paraît raisonnable au sein du massif et elle semble se cantonner à certains points attractifs comme les ruines du Herrenfluh ou d'autres secteurs hors périmètre tels que le sommet du Molkenrain ou l'Engelbourg à Thann. Toutefois, la route touristique des crêtes traverse une partie du site sur les communes d'Uffholtz et Wattwiller et draine une circulation motorisée non négligeable.

Plusieurs manifestations sportives sont organisées sur le territoire ou à proximité du site natura 2000. On peut distinguer divers types de manifestations, certaines sont locales et annuelles comme les marches populaires, d'autres sont plus occasionnelles. Il y a également des événements ponctuels de plus grande ampleur qui ont été organisés à proximité du site comme le Rallye de France.

On peut également préciser qu'une manifestation annuelle de Trial, ayant lieu à Niedermorschwihr au mois de juin, se déroule à proximité du site natura 2000. Ce sport consiste à passer des obstacles en moto et notamment des zones de promontoires situées au sein du vignoble.

La randonnée pédestre est pratiquée sur le massif à titre individuel ou par des groupes fédérés par un ensemble d'associations qui organisent de façon régulière des sorties. Le Club Vosgien est un acteur important de la randonnée pédestre sur le massif du Molkenrain. En effet, il est à l'origine du balisage de des itinéraires pédestres de l'ensemble du massif vosgien. X km de sentiers pédestres balisés passant par le site natura 2000 des Promontoires siliceux ont été inventoriés (Iti-Rando, 2010) dont

deux circuits de grande randonnée, le GR 5 et 532. On recense également deux sentiers viticoles à Niedermorschwihr et sur le Rangen avec Thann et Vieux Thann. Ce dernier est composé de panneaux pédagogiques, proposé par le CG 68, qui sensibilisent notamment sur la faune et la flore présente.



Figure 9 : Panneau pédagogique au Rangen, PNRBV 2011

De la même façon que pour la randonnée pédestre, le VTT est pratiqué à titre individuel ou dans le cadre de clubs. Le site natura 2000 des Promontoires siliceux est concerné par plusieurs Topos-guides :

- La vallée de la Thur, avec 3 circuits proposés soit 69 km d'itinéraires balisés, à savoir les circuits 13 « Autour du Rangen » passant au sommet du vignoble, le 16 « Le Molkenrain » et le circuit 18 « Le vallon de Steinbach » passant tous deux par le vallon de Steinbach à proximité de la cascade du Erzenbach.

- Le Topo-Cyclo des Vallées du Sud Alsace de l'Agence de Tourisme 68 avec le circuit « Hartmannswillerkopf » qui propose pour point d'étape les ruines du Herrenfluh. Le PNR des Ballons des Vosges a apporté son soutien à ces démarches de balisage d'itinéraires VTT.

L'activité équestre est également présente sur le site mais reste limitée, on peut noter un centre équestre à Thann et à Wattwiller.

Sur le site, aucun sentier de ski de fond n'est balisé.

C.5 L'activité minière

On recense au sein du périmètre natura 2000 des Promontoires siliceux, une importante valorisation du passé minier sur la commune de Steinbach. En effet, le vallon de Steinbach compte près de 200 ouvrages miniers, il renferme un grand nombre de filons ferrifères encaissés dans la roche volcanique. Un sentier des mineurs parcourt le site natura 2000 à la découverte des mines de l'Erzenbach avec quelques panneaux explicatifs sur l'histoire des mines et un passage à proximité de la cascade de l'Erzenbach. De plus, une mine, appelée Donnerloch, qui se trouve à proximité d'une lande européenne recensé au sein du site natura 2000, fait l'objet d'un suivi scientifique par l'association. « Les Trolls » qui y réalise, depuis 1991, des opérations officielles d'archéologie minière : recherches historiques, cartographie des traces d'exploitation, etc.

C.6 Les projets en cours

Le seul projet identifié, situé à proximité du site natura 2000 des Promontoires siliceux, est la valorisation du Mémorial du Vieil-Armand et du champ de bataille du Hartmannswillerkopf porté par le Comité du Monument National. En effet, de nouveaux aménagements sont actuellement en cours de réalisation, notamment la mise en place d'un sentier scénographique parcourant le champ de bataille avec la mise en place de 50 panneaux. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'ONF. Même si le projet ne concerne pas directement le site natura 2000, il peut impliquer une augmentation de la fréquentation dans le secteur, le risque étant le non respect des sentiers par les visiteurs et le piétinement d'habitats d'intérêt communautaire comme des dalles rocheuses ou éboulis. L'aboutissement du projet est prévu pour 2014-2015 afin de fêter le centenaire de la guerre. Ce projet fait l'objet de diverses autorisations administratives et pourrait être soumis à évaluation des incidences au titre de natura 2000.

G- Le bilan des inventaires, mesures de protection et de gestion existantes

G-1 Les inventaires des milieux naturels remarquables

G-1.1 Natura 2000

Le périmètre du site natura 2000 des Promontoires siliceux intersecte trois autres sites natura 2000 :

- **Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Hautes-Vosges Haut-Rhin ».** La ZPS a été désigné en 2004 justifié par neuf espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux notamment le Grand Tétras mais aussi le Faucon pèlerin.
- **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Hautes-Vosges Haut-Rhin ».** La ZSC a été désigné en 2010 par la présence de vingt et un habitat d'intérêt communautaire.
- **La ZSC « Chauves souris haut-rhinoises »** recouvre une partie du site au niveau du Hartmannswillerkopf. Dans ce secteur, une colonie de Grand Murin en hibernation est présente.

G-1.2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), secteurs de grand intérêt biologique ou écologique sont absentes du secteur des promontoires siliceux. Actuellement, la Région Alsace a demandé la réactualisation de ces ZNIEFF et les propositions de

périmètres sont en cours. Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et dans un bon état de conservation.

G-1.3 Espaces Naturels Sensibles : ENS

La désignation des ENS est une démarche portée par les départements dont l'objectif est la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public devant permettre notamment la préservation de la qualité des sites mais également la création d'itinéraires de promenade. Le site des promontoires siliceux est juxtaposé à un ENS sur la commune de Voegtlinshoffen prenant en compte le versant Est du Stauffen.

G-1.4 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : ZICO

Les ZICO sont des inventaires scientifiques issus d'un programme international « Birdlife International » qui vise à recenser les zones les plus favorables à la conservation des oiseaux sauvages. Le site des promontoires siliceux est concerné par ce zonage.

G-2 Mesures de protection relevant du code de l'environnement

G-2.1 Natura 2000

Natura 2000 possède également un volet réglementaire dans le cadre de l'évaluation des incidences lorsqu'un projet est initié dans ou à proximité d'un site.

G-2.2 Les servitudes

Le site est concerné par deux servitudes :

- AS1 : servitude attachée à la protection des eaux potables relevant du code de la santé publique
- A1 : protection des bois et des forêts soumises au régime forestier relevant du code forestier.

G-2.3 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : APPB

L'objectif de cet arrêté est de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes peu exploités par l'homme. Le site natura 2000 n'est pas concerné par cette réglementation.

G-3 Mesures de protection relevant des codes de l'urbanisme et du patrimoine

G-3.1 Le Plan Local d'Urbanisme : PLU

Le site des Promontoires siliceux est concerné par la zone ND : zone naturelle à protéger et qualifiée de remarquable par son caractère boisé et la qualité des sites et des paysages. De plus, ces zones sont pour la plupart en Espace boisé classé qui a pour objectif la protection ou la création de boisements relevant du code de l'urbanisme.

G-3.2 Classement et inscription MH

Le site est concerné par la servitude de protection des Monuments Historiques (MH). En effet, le champ de bataille du Hartmannswiller est classé MH par arrêté préfectoral depuis le 2 février 1921.

CAHIER 2, ANNEXE 3 ET 8

Chapitre 4 : les enjeux et objectifs opérationnels

A- Les problématiques et enjeux du site natura 2000

A-1 Les problématiques du site

1. L'incohérence du périmètre

Suite aux différentes rencontres avec les acteurs locaux, notamment les élus et les experts scientifiques, ainsi que lors des investigations de terrain pour la réalisation du diagnostic, diverses problématiques ont pu être soulevées.

Tout d'abord, lors de la phase de diagnostic, les sorties de terrain, permettant de réaliser la cartographie des habitats, ont mis en évidence des **incohérences dans le périmètre natura 2000**. En effet, sur certains secteurs, comme par exemple à Niedermorschwihr, le site natura 2000 englobe une forêt de Robiniers faux-acacias, espèce envahissante et non d'intérêt communautaire au sens de la Directive Européenne Habitats, Faune, Flore. D'autres secteurs présentant des habitats intéressants comme les promontoires du Col du Hunsdruck n'ont pas été pris en compte dans le site natura 2000. De plus, d'un point de vue global, les limites du site ne correspondent pas à des limites d'habitats, ni de limites administratives et sont donc difficilement repérables pour les gestionnaires. Par ailleurs, quatre secteurs sont isolés et de faible superficie.

2. L'artificialisation des milieux

Concernant les habitats forestiers, on constate dans certains secteurs une dégradation de leur état de conservation par **l'artificialisation des peuplements**. En effet, on peut noter la présence d'essences allochtones comme le Douglas, le Robinier faux acacias qui dénaturent les peuplements. En plus d'être des essences non autochtones, ces espèces d'arbres ont un fort potentiel de régénération et s'étendent voire parfois envahissent même le milieu. De plus, les essences allochtones sont souvent inappropriées au milieu et s'adaptent en fonction de leurs exigences. Par exemple la présence du Robinier faux-acacias, induit un apport d'azote et enrichit le sol. Cette modification du milieu est défavorable pour les espèces inféodées au milieu initial et tend à banaliser ce dernier en favorisant le développement d'espèces « ordinaires ».



Figure 10 : plantations monospécifiques d'épicéas, PNRBV 2011

D'autre part, on retrouve à certains endroits des zones de plantations monospécifiques d'épicéas. Ces plantations très artificialisées sont défavorables d'un point de vue paysager mais également écologique. En effet, ils sont peu intéressants pour l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées.

3. Déséquilibre entre les habitats et le gibier

On peut également souligner un problème de **déséquilibre entre le gibier et certains habitats**. Effectivement, suite à l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers, l'atteinte due à la pression des ongulés est souvent qualifiée comme étant importante par les agents forestiers, au point de remettre en cause la dynamique du milieu. La strate arbustive inférieure comprise entre 1 et 7 mètres est souvent absente du fait de l'abrutissement par le gibier. Par ailleurs, ce déséquilibre peut appauvrir la diversité floristique avec la disparition des espèces les plus consommées (framboisiers, certains feuillus comme l'érable, l'alisier, le sorbier, etc.). De plus, les populations de chamois causent une forte érosion sur les zones d'éboulis et un surpâturage de la végétation herbacée est également constaté sur les zones rupestres. Enfin, la surpopulation de sangliers a été relevée par l'ensemble des élus concernés par la zone natura 2000 des Promontoires siliceux. On constate des dégâts dévastateurs causés par l'animal dans des zones d'habitats sensibles comme les milieux rupicoles. En effet, le décapage du sol est assez fréquent.



Figure 11 : Dégâts de sangliers, PNRBV 2011

4. Fréquentation touristique

Concernant les problèmes de **surfréquentation**, ils sont rares et localisés. On peut notamment citer les ruines du Herrenfluh sur lesquelles les dépôts de déchets sont assez réguliers.

B. Les enjeux du site natura 2000

Le fondement du réseau natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état favorable en prenant en compte les activités socio-économiques. Concernant le site des promontoires siliceux, les enjeux du site sont liés aux habitats rocheux, forestiers et ouverts ayant justifié la désignation du site. L'enjeu global est donc de maintenir voire d'améliorer l'état de conservation de ces habitats et des espèces qui y sont inféodées tout en conservant voire adaptant les activités socio-

économiques existantes. Ces enjeux sont issus de la concertation réalisée au sein du comité de pilotage qui s'est réuni au mois de janvier 2012.

La réflexion engagée a permis de faire émerger le ressenti et les attentes des acteurs du site dans le but de proposer des mesures adaptées tout en veillant à répondre à l'enjeu principal de conservation. Ces enjeux se déclinent ensuite par des objectifs opérationnels qui se traduisent eux-mêmes par des actions concrètes. Ces actions pourront être mises en œuvre durant la phase d'animation du DOCOB.

Les enjeux ont donc été définis comme suit :

Enjeu 1 : Maintien d'une mosaïque d'habitats et une diversité d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

La conservation des habitats dans un bon état de conservation est un enjeu prioritaire pour le site natura 2000 directement liés à la directive « Habitats, Faune, Flore ». Le site des promontoires siliceux est constitué d'une mosaïque de milieux et accueille une diversité d'espèces qu'il est primordial de préserver.

Enjeu 2 : Maintien de la compatibilité des fonctions écologiques et des activités anthropiques

Le territoire de la ZSC est concerné par diverses activités et projets. L'ensemble de ces usages peuvent avoir des conséquences sur les espèces et leurs habitats de manière plus ou moins directe. La

mise en place de ces projets ou l'exercice de ces pratiques doivent se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence entre ces différents usages et les objectifs du DOCOB.

Enjeu 3 : La connaissance du site

Cet objectif répond à l'adage « Mieux connaître pour mieux protéger ». En effet, pour assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces, il est primordial d'avoir des connaissances sur leur évolution naturelle mais aussi suite aux mesures mises en place.

Enjeu 4 : L'information et la sensibilisation

Enjeu 5 : L'appropriation du DOCOB

Ces deux enjeux sont indispensables pour que l'ensemble des acteurs se sente concernés, adhère à la démarche natura 2000 et s'approprie les enjeux. Une politique d'information et de sensibilisation permet d'associer les acteurs à la conservation de leur territoire. La formation des acteurs est également nécessaire afin de les accompagner dans l'adoption des pratiques en accord avec les objectifs du DOCOB. Il est important de poursuivre les processus de réflexion et de concertation pour une gestion cohérente du territoire.

